

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

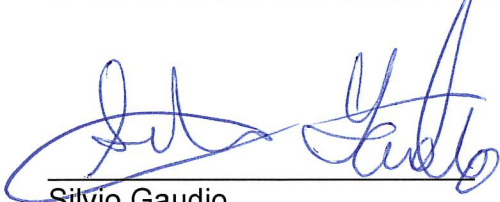
Je, Silvio Gaudio, directeur général, greffier trésorier de la municipalité de Lacolle certifie

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2025-053 est de **2802**;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 291;
- Que le nombre de demandes reçues est de _____

Je déclare

Que le règlement **règlement 2025-0253 Décrétant des dépenses en immobilisations de 800 000\$ et un emprunt de type « parapluie » de 800 000\$ afin de financer des travaux de construction, d'aménagement, d'infrastructures ainsi que l'acquisition de lots afférents pour l'extension du Parc Desjardins** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Silvio Gaudio", written over a horizontal line.

Silvio Gaudio
Directeur général
Greffier- trésorier
28 août 2025

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)